

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2023

SUPPRIMER OU SUSPENDRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES PARENTS D'ENFANTS CRIMINELS OU DÉLINQUANTS - (N° 1612)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS14

présenté par
M. Bryan Masson

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'hypothèse mentionnée à l'alinéa précédent »

les mots :

« le cas prévu au deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.